



Procès tant attendu...

Cette semaine, du mardi 19 Novembre au vendredi 22 Novembre 2019 s'est déroulé le procès du détenu de l'ancienne « unité dédiée » qui a commis le 4 Septembre 2016, le premier acte terroriste dans un établissement pénitentiaire.

Ce jour-là, nous avons évité de peu un drame à la Maison d'Arrêt du Val d'Oise, car ce fanatique religieux exécutant son acte de barbarie au nom de Daech à bien faillit assassiner nos 2 collègues.

Pendant ces 4 jours, tous les personnels de la MAVO, tous corps confondus, se sont relayés pour aller chaque jour soutenir nos 2 collègues ainsi que leurs familles.

Vendredi, la Cour d'Assise a rendu son verdict en condamnant ce détenu terroriste à une peine de 28 ans de réclusion criminelle assortis d'une période de sûreté des deux tiers.

Le Syndicat Force Ouvrière remercie tous les personnels pénitentiaires, l'UCSA, les enseignants, de leur présence auprès de nos 2 collègues qui vous remercient infiniment.

Le 24 novembre 2019